



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SAMEDI 11 MARS 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze mars, les membres du comité syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Président : Jean Yves DUCLOS

Etaient présents :

Commune	Nom	Prénom
AGASSAC	SEIGLE-VATTE	Marie Cécile
AMBAX	LERCO	Roger
AMBAX	ALLARD	Pierre
ANTICHAN	ARNE	Jean Yves
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	LAFFITE	Michèle
ARNAUD GUILHEM	SALLES	Laurent
ARNE	SOUVERVILLE	Camille
ARNE	SOUVERVILLE	Thierry
AULON	DURROUX	Jean Claude
AURADE	LAVAUD	Laurence
AURADE	REY	Hélène
AURIGNAC	PAUTE	Alex
AURIMONT	RENARD	Christophe
AURIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	RENARD	Christophe
AUSSON	ROUCH	Florence
AUSSON	LEFORT	Marie Christine
AVEUX	POMIAN	Marie Thérèse
BACHAS	CASTAING	Madeleine
BACHAS	RATA	Murielle
BALESTA	DASQUE	Jean Charles
BALESTA	GUCHENS	Joël
BARBAZAN	SALES	André
BAZORDAN	ABADIE MARROT	Evelyne
BAZORDAN	DELAMARE	Christiane
BEAUCHALOT	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT	MASSIE	Joël
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	MASSIE	Joël
BEAUPUY	THEVENOT	Catherine
BEAUPUY	PICQ	Jérôme
BEDECHAN	LOUSSIGNAN	Jacqueline

BENQUE	SUSPENE	Sébastien
BENQUE	BARTHE	Jean Claude
BETBEZE	MURILLO	François
BEZERIL (CC du Savès)	PESQUIDOUX	Boris
BLAJAN	RUBIO	Antonin
BLAJAN	CASTEX	Jean Bernard
BOISSEDE	ARNAL	Véronique
BOISSEDE	DESCAMPS	Valérie
BOULAUUR	LARRIBEAU	Sandrine
BOULAUUR	LABEDAN	Philippe
BOULOGNE SUR GESSE	DESSACS	Denis
BOULOGNE SUR GESSE	MOUGEAT	Alain
BOUSSAN	DORLEAC	Laurent
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier
BOUSSENS	RAMEAU	Roger
BOUSSENS	ROQUEBERT	Joël
BOUZIN	BONADE	Alain
BOUZIN	REOLON	Fabrice
BRAMEVAQUE	FORTASSIN	Maxime
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
CASSAGNABERE TOURNAS	CLERMONT	Mauricette
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
CASTELGAILLARD	FRECHOU	Marie
CASTERA VIGNOLES	NOSLIER	Sandrine
CASTERETS	DUPUY	André
CASTERETS	BERTRAND	Laurent
CASTILLON DE ST MARTORY	DAUBAN	Jean François
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	GAUTHE	Daniel
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	BARADA	Denis
CAZAC	BARES	Françoise
CAZARILH DE BAROUSSE	ETUDIER	Nathalie
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	BRUMAS	Véro
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	PERALS	Corine
CAZENEUVE MONTAUT	TESSER	Christian
CHARLAS	DUCLOS	Jean Pierre
CHARLAS	MAYLIN	Claude
CIADOUX	POMAREZ	Nadine
CIADOUX	ROUSE	Céline
CLERMONT SAVES	DI MARCO	Christophe
COLOGNE (CC Bastides de Lomagne)	LARRIEU	Olivier
COUEILLES	BODU	Carole
COUEILLES	FABARON	Bernard
CRECHETS	COIGNARD	Alain
CUGURON	BORDES	Corinne
DEVEZE	KAROLCZAK	Julien
EOUX	REY	Laurent
EOUX	FUMERY	Bertrand
ESBAREICH	BEGUE	Julien
ESBAREICH	BENDET	Xavier

ESCANECRABE	GARES	Emile
ESPAON (CC du Savès)	CAPELLO	Jérôme
ESPAON (CC du Savès)	BOUSQUET	Patrick
ESPARRON	RHODE	Véra
ESTANCARBON	FABE	Monique
FABAS	DESCADEILHAS	Michel
FABAS	GRANJON	Lucie
FAGET ABBATIAL	POIDEVIN	Hervé
FERRERE	SABAUT	Marie Christine
FRANCON (CC Cœur de Garonne)	CORTIADE	Jean Michel
FRANQUEVIELLE	VERDIER	Philippe
FRANQUEVIELLE	BELLOC	David
FREGOUVILLE	BAYONNE	Nicolas
GALIE	HERVAS	Mario
GARRAVET (CC du Savès)	WORZNIACK	Daniel
GARRAVET (CC du Savès)	BOURRAND	Julie
GAUJAC (CC du Savès)	DANFLOUS	Michèle
GAUJAC (CC du Savès)	LOO	Suzanne
GAUJAN	GOUZENNE	Pierre
GAUJAN (CC Coteaux Arrats Gimone)	GOUZENNE	Pierre
GEMBRIE	SALIES	Yves
GEMBRIE	BARON	Bernard
GENSAC DE BOULOGNE	CAVIN	Claude
GIMONT	DOUTRE	Jean Claude
GIMONT	FILLOUSE	Jean Pierre
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	DOUTRE	Jean Claude
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	FILLOUSE	Jean Pierre
GISCARO	BARAYRE	Jean François
GISCARO	FREVILLE	Marc
GOURDAN POLIGNAN	SAULNERON	Patrick
GOURDAN POLIGNAN	FRATUS	Christian
GOURDAN POLIGNAN CC Pyrénées Haut Garonnaises)	SAULNERON	Patrick
GOURDAN POLIGNAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	FRATUS	Christian
HUOS	PUYOL	Christian
ILHEU	CARDAILLAC	Anny
IZAOURT	SABATIER	Odile
LABARTHE INARD	TONELLI	Marc
LABASTIDE PAUMES	PAPY	Didier
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	REVEIL	Thierry
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	TALBOT	Claire
LABROQUERE	ESCULIE	Jean
LABROQUERE	TORRES	Marie Hélène
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	ESCULIE	Jean
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	TORRES	Marie Hélène
LAFFITE TOUPIERE	ROUBICHOU	Jean Claude

LAFFITE TOUPIERE	FOURCADE	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	ROUBICHOU	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	FOURCADE	Jean Claude
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
LALANNE MAGNOAC	MARTIN	Patrick
LALOURET LAFFITEAU	RIEU	Martine
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
LAMAGUERE	ROGER	Brice
LARCAN	MORE	Christian
LARROQUE	GRAMOND	Robert
LARROQUE	DHAINAUT	Nadine
LARTIGUE	SANTAFE	Bernard
LARTIGUE	DUPUY	Michel
LAYMONT (CC du Savès)	MARTIN	André
LAYMONT (CC du Savès)	GAUDOUX	Isabelle
LE CUIING	CONQUES	Eric
LECUSSAN	TEIXEIRA	Thierry
LE FRECHET	FIDANZA	André
LE FRECHET	WOILRAND	Alain
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	FIDANZA	André
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	WOILRAND	Alain
LESCUNS	LAFFONT	Ingrid
LESCUNS	LAFFONT	Annie
LIEOUX	DANIAUD	Gérard
LIEOUX	BOYER	Alain
LILHAC	LAFFORGUE	Alain
LOMBEZ (CC du Savès)	HAENER	Roger
LOMBEZ (CC du Savès)	DAUBRIAC	Eric
LOUDET	BREESE	Nicholas
LOURDE	CARCY	Olivier
LOURES BAROUSSE	NOGUES	Jean Paul
LUSCAN	GODOT	Philippe
MARESTAING	BOUSQUAIL	Georges
MARTISSERRE	TOULON	Maryse
MARTISSERRE	VIVIES	José
MARTRES TOLOSANE	TARRAUBE	Gilbert
MARTRES TOLOSANE (CC Cœur de Garonne)	ANGLADE	Vidian
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Louis
MAURENS	ROUCOLLE	Daniel
MAUVEZIN DE L'ISLE	RASPEAU	José
MAZERES DE NESTE	DULON	Richard
MAZERES DE NESTE	GAUBERT	Emile
MEILHAN	PEPIN	Christophe
MEILHAN	MASIN	Serge
MIRAMBEAU	FRONTON	Maurice
MIRAMBEAU	DIAKANUA NSIMBA	Sophie

MONBARDON	REY	Christophe
MONBRUN (CC Bastides de Lomagne)	CADOR	Jean Christophe
MONBRUN (CC Bastides de Lomagne)	VERGE	Eric
MONDILHAN	GASPARD	Joseph
MONDILHAN	FERRERE	Pierre
MONGAUZY	ST SERNIN	Raymond
MONTADET (CC du Savès)	LACOMME	Pierre
MONTADET (CC du Savès)	BARBAOUAT	Marie France
MONTAMAT (CC du Savès)	LAUZES	Sylvain
MONTAMAT (CC du Savès)	TAJAN	Colette
MONTBERNARD	LOUBENS	Francis
MONTBERNARD	ROSSI	Patrice
MONTEGUT SAVES (CC du Savès)	NAUROY	Christian
MONTESQUIEU GUITTAUT	MONTIES	Maryse
MONTGAILLARD	TAURIGNAN	Eric
MONTIRON	DOUTRE	Alain
MONTIRON	MARESTAING	Coralie
MONTMAURIN	MIRO	Bertrand
MONTOULIEU ST BERNARD	SORS	Camille
MONTOULIEU ST BERNARD	MASSARIN	Yvan
MONTPEZAT (CC du Savès)	BROUSSET	Lucette
MONTPEZAT (CC du Savès)	LAREE	Guy
MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe
NIZAS (CC du Savès)	AYMONNIER	Fabrice
NIZAS (CC du Savès)	CHASBOEUF	M. Dominique
NOILHAN (CC du Savès)	BOURDA	Isabelle
NOILHAN (CC du Savès)	COUEILLES	Danièle
OURDE	BLIN	Marie
PEBEES (CC du Savès)	SCHINDLER	Gérard
PELLEFIGUE (CC du Savès)	DIANA	Marie Thérèse
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick
PEYROUZET	SIGU	Nadine
POMPIAC (CC du Savès)	MARESTAING	Jean Marc
POMPIAC (CC du Savès)	VELASQUEZ	José
PONLAT TAILLEBOURG	NORE	Sébastien
PONLAT TAILLEBOURG	RIBES	Catherine
POUY	LURDE	Jean
PUJAUDRAN	MORTELOZZO	Martine
PUJAUDRAN	PERIN	René
PUYMAURIN	BIASON	Valentin
PUYMAURIN	TOULON	Dominique
RIOLAS	TERRENG	Jean Claude
ROQUEFORT SUR GARONNE	SOULA	Michel
ROQUEFORT SUR GARONNE	DANTIN	Claude
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	SOULA	Michel
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	DANTIN	Claude
SABAILLAN (CC du Savès)	VISCARDI	Daniel
SACOUÉ	CAVANAC	Jean Paul

ST ANDRE	FAURE	Francis
ST BERTRAND DE CGES	SANDARAN	Roland
ST BERTRAND DE CGES	LABELLE	Zohra
ST ELIX D'ASTARAC	BARTHE	Marianne
ST ELIX D'ASTARAC	BORCA	Delphine
ST ELIX SEGLAN	ADER	Danielle
ST GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali
ST GERMIER (CC Bastides de Lomagne)	BRICKA	Frédéric
ST GERMIER (CC Bastides de Lomagne)	TONUS	Mathieu
ST IGNAN	TARRAUBE	Jean Pierre
ST LARY BOUJEAN	DUFFAS	Marie Nelly
ST LARY BOUJEAN	LAFAYSSE	Eric
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	PERIN	Claude
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	SEGARRA	Luc
ST LOUP EN CGES	BOUZIGUES	Denis
ST MARCET	ROUILLON	Gilles
ST MARCET	VIALAS	Rachel
ST MARTIN GIMOIS	DANFLOUS	Sébastien
ST MARTIN GIMOIS	PESANDO	David
ST MARTORY	ROUX	Marie Hélène
ST MEDARD	BARUTAUT	Jean Pierre
ST MEDARD	GENEST	Eric
ST MEDARD (CC Cagire Garonne Salat)	BARUTAUT	Jean Pierre
ST ORENS (CC Bastides de Lomagne)	RITOURET	Jean Luc
ST PAUL	DAMBRUN	Patrick
ST PAUL	DUBARRY	Paul
ST PE D'ARDET	ABADIE	Bertrand
ST PE DELBOSC	FORTASSIN	Jean Pierre
ST PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain
ST PLANCARD	NERI	Jean Charles
ST SOULAN (CC du Savès)	GUILLEMPEY	Olivier
ST SOULAN (CC du Savès)	ABADIE	Jean Claude
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	BOUSSAROT	Bernard
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	PONS	Guy
STE MARIE DE BAROUSSE	GERLAND	Claudine
SALECHAN	BIDART	Serge
SALHERM	DE GAULEJAC	Michel
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu
SAMOUILLAN	PABON	Jean Michel
SAMOUILLAN	ROUGE	Alix
SAMURAN	TORTORICI	Olivier
SANA	ROQUABERT	Pierrette
SANA	RASPEAU	André
SANA (CC Cœur de Garonne)	GISQUET	Jean Claude
SARIAC MAGNOAC	NAVARRRE	André
SARP	FORASTE	Robert

SARP	FORTASSIN	Anne Marie
SARRECAVE	DE FAIL	Anita
SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne
SARREMEZAN	LAURENT	Alain
SAUVETERRE (CC du Savès)	LOZES	Bernard
SAUVETERRE (CC du Savès)	BISSARO	Serge
SAUVIMONT (CC du Savès)	CASTEX	Elvire
SAUX ET POMAREDE	FOURMENT	Eliane
SAVARTHES	GALFRE	Bruno
SAVIGNAC MONA (CC du Savès)	GAYCHET	Jean Claude
SAVIGNAC MONA (CC du Savès)	DIARD	Fidélia
SEILHAN	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN	LORENZI	Jean Jacques
SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	LORENZI	Jean Jacques
SEMEZIES CACHAN	BAJON	Pierre
SENARENS	STE MARIE	Robert
SEPX	LARROQUE	Alain
SEPX	BOYER	Michel
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	LARROQUE	Alain
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	BOYER	Michel
SEYSSES SAVES (CC du Savès)	MASSARIN	Philippe
SIMORRE	LAFFONT	André
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	LAFFONT	André
SIRAC (CC Bastides de Lomagne)	LARRIEU	Jocelyne
THEBE	RIO	Raymond
THERMES MAGNOAC	DRAGON	Patrick
THERMES MAGNOAC	ASPECT	Josette
TIBIRAN JAUNAC	TAILLEBRESSE	Marie Noëlle
TIBIRAN JAUNAC	DELTEIL	Dominique
TIRENT PONTEJAC	BRUNET	Jean
LES TOUREILLES	VIVES	Christine
LES TOUREILLES	PISSAGUINE	Alexandre
VALENTINE	MAURY	Georges
VILLEFRANCHE D'ASTARAC	INEICHEN	Josèphe
VILLEFRANCE D'ASTARAC	LAFFORGUE	Quitterie
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (CC Coteaux Arrats Gimone)	INEICHEN	Josèphe
VILLEMUR	CAUBET	Georgette
VILLENEUVE DE RIVIERE	VERDIER	Nadine
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge

Secrétaire de séance : Serge SENSAT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Comité du 28 janvier 2023

2. Finances

- 2.1. Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation station d'épuration d'Aurignac
- 2.2. Approbation des comptes de gestion 2022
- 2.3. Vote des comptes administratifs 2022
- 2.4. Affectation des résultats 2022
- 2.5. Adoption des budgets 2023
- 2.6. Transfert actif-passif du budget affermage au budget principal eau

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 10 heures.

Il remercie les membres d'être présents à cette assemblée et précise qu'elle sera essentiellement consacrée, dans la suite du débat d'orientation budgétaire, au vote des Comptes administratifs, des bilans 2022 et des budgets 2023.

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 307

Le Président propose à l'assemblée de nommer Serge SENSAT secrétaire de séance. Accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2023.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

En exercice : 386 - Présents : 209 - Votants : 209

2. FINANCES

2023-03/COM/015 – Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation station d'épuration d'Aurignac

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, le Syndicat doit inscrire la totalité des dépenses la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers du syndicat à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération distincte du comité syndical lors du vote du budget ou d'une décision modificative.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé au Comité Syndical d'ouvrir pour 2023 l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) suivants :

➤ Budget Assainissement :

Autorisation de Programme	Total opération € HT	Crédits de Paiement (€ HT)	
		2023	2024
Station d'épuration d'Aurignac	825 000	35 000	790 000

Financement	Total € HT	2023	2024
Subventions (CD 31 et AE)	290 000	0	290 000
Autofinancement / Autres	535 000	35 000	500 000

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver la création d'une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses à hauteurs des crédits de paiement.

Pour : 209
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 307

2023-03/COM/016 – Approbation du compte de gestion eau 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion eau dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 307

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 494 - Présents : 274 - Votants : 274

2023-03/COM/017 – Approbation du compte de gestion eau affermage 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

de déclarer que le compte de gestion eau affermage dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 274

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 386 - Présents : 209 - Votants : 209

2023-03/COM/018 – Approbation du compte de gestion assainissement 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 209
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 306

2023-03/COM/019 – Vote du compte administratif eau 2022

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau 2022 :

BUDGET EAU 2022	
Excédent d'exploitation	36 866,45 €
Excédent d'investissement	648 902,46 €
Soit un excédent global de :	685 768,91 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif eau ainsi proposé pour l'année 2022.

Pour : 306
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 494 - Présents : 274 - Votants : 273

2023-03/COM/020 – Vote du compte administratif eau affermage 2022

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau affermage 2022 :

BUDGET EAU AFFERMAGE 2022

Excédent d'exploitation	3 810 534,53 €
Déficit d'investissement	- 828 003,00 €
Soit un excédent global de :	2 982 531,53 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif eau affermage ainsi proposé pour l'année 2022.

Pour : 273
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 396 - Présents : 209 - Votants : 208

2023-03/COM/021 – Vote du compte administratif assainissement 2022

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif assainissement 2022 :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Excédent d'exploitation	854 394,81 €
Déficit d'investissement	- 204 936,12 €
Soit un excédent global de :	649 458,69 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif assainissement ainsi proposé pour l'année 2022.

Pour : 208
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 307

2023-03/COM/022 – Affectation du résultat eau 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'eau présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	648 902,46 €
Excédent d'exploitation :	36 866,45 €
Excédent global :	685 768,91 €

Il convient de reporter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

Reprise en report à nouveau = en investissement compte 001	648 902,46 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	36 866,45 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 307
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 494 - Présents : 274 - Votants : 274

2023-03/COM/023 – Affectation du résultat eau affermage 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'eau affermage présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 828 003,00 €
Excédent d'exploitation :	3 810 534,53 €
Excédent global :	2 982 531,53 €
Déficit des restes à réaliser :	- 1 072 419,22 €

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves = Compte 1068	1 900 422,22 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	1 910 112,31 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 274
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 396 - Présents : 209 - Votants : 209

2023-03/COM/024 – Affectation du résultat assainissement 2022

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'assainissement présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 204 936,12 €
Excédent d'exploitation :	854 394,81 €
Excédent global :	649 458,69 €
Déficit des restes à réaliser :	- 520 772,46 €

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves = Compte 1068	725 708,58 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	128 686,23 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 209
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 307

2023-03/COM/025 – Adoption du budget principal 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Principal M49 2023 qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION	
DEPENSES	413 496,51 €
RECETTES	413 496,51 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	746 422,46 €
RECETTES	746 422,46 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le Budget Principal pour l'année 2023.

Pour : 307
Contre : //
Abstentions : //

En exercice : 494 - Présents : 274 - Votants : 274

2023-03/COM/026 – Adoption du budget eau affermage 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Eau Affermage M49 2023 qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION	
DEPENSES	10 553 454,78 €
RECETTES	10 553 454,78 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	12 645 355,14 €
RECETTES	12 645 355,14 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le Budget Eau Affermage pour l'année 2023.

Pour : 274
Contre : //
Abstentions : //

En exercice : 386 - Présents : 209 - Votants : 209

2023-03/COM/027 – Adoption du budget assainissement 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Assainissement M49 2023 qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION	
DEPENSES	2 486 927,66 €
RECETTES	2 486 927,66 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 968 713,84 €
RECETTES	3 968 713,84 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le Budget Assainissement pour l'année 2023.

Pour : 209
Contre : //
Abstentions : //

En exercice : 552 - Présents : 307 - Votants : 307

2023-03/COM/028 – Transfert actif-passif du budget affermage au budget principal eau

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Il convient de transférer de la façon suivante du budget annexe EAU AFFERMAGE au budget principal EAU, l'Actif et le Passif relatif à la réalisation des investissements qui ne correspondent pas à l'activité Alimentation en Eau Potable (Immobilisations, contrats de prêts...).

Il s'agit des bâtiments appartenant au SEBCS dont la gestion figure déjà dans le budget principal EAU.

Actif à transférer : 979 348,30 €

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	979 348,30 €

Article : 21315

N° inventaire	Valeur d'origine	Cumul des amortissements 281315	Valeur comptable nette au 31/12/2022
201737	55 987,26 €	2 799,00 €	53 188,26 €
213152	3 300,00 €	468,00 €	2 832,00 €
213153	847 566,92 €	87 892,78 €	759 674,14 €
87	170 847,02 €	17 084,70 €	153 762,32 €
TOTAUX	1 077 701,20 €	108 244,48 €	969 456,72 €

Article : 21355

N° inventaire	Valeur d'origine	Cumul des amortissements 281355	Valeur comptable nette au 31/12/2022
201942	2 674,00 €	534,00 €	2 140,00 €
201943	1 191,20 €	237,00 €	954,20 €
201944	1 432,20 €	285,00 €	1 147,20 €
201945	2 356,40 €	471,00 €	1 885,40 €
201964	3 356,80 €	671,37 €	2 685,43 €
201965	1 349,20 €	269,85 €	1 079,35 €
TOTAUX	12 359,80 €	2 468,22 €	9 891,58 €

Passif à transférer : 979 348,30 €

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 476,60 €

Article	Libellé	Montant	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette au 31/12/2022
1021	Dotation	270 476,60 €		270 476,60 €
	TOTAL	270 476,60 €		270 476,60 €

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dette assimilées	708 871,70 €

Nature	Emprunt	N° de Dossier	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2022
1641	Crédit Agricole 31	T1E4EZ016PR	600 000,00 €	447 572,07 €
1641	Caisse d'Epargne	7842336	350 000,00 €	261 299,63 €
TOTAL			950 000,00 €	708 871,70 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver les transferts de l'Actif et du Passif relatifs à la réalisation des investissements qui ne correspondent pas à l'activité AEP du budget annexe EAU AFFERMAGE au budget principal EAU tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-dessus.

d'autoriser les transferts de compte à compte.


Pour : 307

Contre : //

Abstentions : //

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président,


Jean Yves DUCLOS



Le Secrétaire de Séance


Serge SENSAT